



N° 703
15-11-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Débat sur l'école :



Agir pour nos propositions

Congrès FSU : Votez et faites voter

SOUTIEN À MICHEL BOUCHET

Non à la criminalisation de l'action syndicale

Michel Bouchet, secrétaire départemental de la FSU, a été mis en examen pour diffamation, injures et intimidation, suite à une plainte déposée par Michel Charasse pour une manifestation (qui s'est déroulée sans incident) organisée le 18 juin 2003, par l'intersyndicale (CGT, FO, UNSA, FSU, UNEF, Union Solidaire, URICFDT, SNETAA) à Puy-Guillaume, ville dont il est maire. Cette plainte concerne également l'ensemble des organisations syndicales.

Rappelons que M. Charasse a pris publiquement position en faveur des projets gouvernementaux de décentralisation et en matière de retraite.

Cette plainte porte une attaque

directe aux droits syndicaux puisque le droit de manifestation est ainsi remis en cause en étant abusivement assimilé à une intimidation d'une personne détentrice d'une part de l'autorité publique.

L'intersyndicale du Puy-de-Dôme, avec la FSU et ses syndicats, demande le retrait de la plainte et organise la solidarité autour de Michel Bouchet :

- en signant la pétition de soutien (en ligne sur les sites de la FSU et de ses syndicats nationaux)

- en rejoignant le comité de soutien à Michel par courrier à FSU, 29, rue Gabriel-Péri, 63000 Clermont-Ferrand, ou par courriel à: fsu63@fsu.fr

Mouvement Polynésie

La suppression de la Commission Nationale pour ce recrutement est confirmée par la parution de la note de service parue dans le BO n° 39 du 23 octobre 2003. Celle-ci précise les nouvelles modalités de dépôt des candidatures (attention entre le 10 et 28 novembre).

Comme les collègues sont mis à disposition de cette collectivité territoriale, qui est à ce titre organisme d'accueil, les autorités polynésiennes vont avoir désormais toute latitude pour choisir à leur convenance leurs enseignants.

Nous ne pouvons être qu'inquiets pour l'avenir et craindre d'un mouvement totalement soumis aux autorités locales les dérives suivantes : arbitraire, clientélisme et non-respect des droits des

collègues. En effet, les autorités locales n'ont pas donné jusqu'à présent de garanties sur la transparence du recrutement ni montré leur volonté de faire évoluer le mouvement et ses règles vers plus d'équité. Les représentants du Ministère de l'Éducation Nationale nous assurent qu'à l'occasion de la renégociation de la convention liant l'État et le territoire, ils influenceront pour rendre le nouveau système le plus juste possible et y inclure les garanties nécessaires. A suivre donc !!!

Anne HIVERNET

PS : une documentation spécifique est disponible au SNEP. La demander par courrier en joignant 1 timbre à 0.50 € pour frais d'envoi.

Référendum au Ministère des Sports et pour le secteur Jeunesse Education Populaire :

la FSU poursuit sa progression

Sur les 8 281 inscrits, 4 424 personnels ont participé au scrutin. Bien que les résultats ne soient pas encore officiels (article écrit le 3/11), nous pouvons annoncer de nouveau une légère progression de la FSU, qui devrait gagner un siège au Comité Technique Paritaire Ministériel. La CGT progresserait également et regagnerait le siège qu'elle avait perdu en 2 000. Les autres organisations seraient en régression.

Résultats définitifs le 7 novembre 2003.

**Avez-vous pensé
à votre cotisation
2003-2004
voir pages 17-18**



Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@ac-montpellier.fr ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD : CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

Restauration pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

Activités sportives VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljau

Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - www.chaulet-plage.com



**Manifestation
le 15 novembre à Paris**

**« Pour une Europe
des droits sociaux
dans un Monde
sans guerre »**

**14 h Place de la République
à Paris**

SOMMAIRE

- Mouvement Polynésie p. 2
- Syndicaliste mis en examen p. 2
- Actualités p. 3
- Audience Nembrini. p. 4
- Echos p. 5
- Audience Boujon p. 5
- Colloque FSU p. 6
- Certificat médical p. 6
- Audience Lamour p. 6
- Débat sur l'école p. 7-13
- Référentiel piscine p. 13
- Fiche syndicale de promotion p. 15
- Congrès SNEP : appel à candidature .. p. 16
- Syndiquez-vous. p. 17-18

Ce bulletin comporte, en encart jeté destiné aux seuls syndiqués : un supplément « Spécial Promotions », numéroté de I à VIII et la plaquette : pour un vrai débat

Edito

Le débat en débat

Le débat sur l'école doit être soumis à la vigilance de tous ; il ne doit pas être un débat pipé voire bouclé d'avance ; il doit être conduit en toute transparence, porter sur ce qui intéresse les équipes éducatives et chaque participant doit connaître la synthèse des débats auxquels il a participé, principe devant être exigé par tous dès les débuts des séances. Les fiches (1) qui viennent d'être rendues publiques ont été largement remaniées ; c'est un premier pas dans ce processus de recueil des avis.

Le SNEP, mais aussi toute la FSU, ont la double intention de participer aux réunions institutionnelles impulsées par la commission nationale et de développer des initiatives syndicales, avec le SGEN, l'UNSA, la FAEN, la CGT, etc. afin d'établir, avec les parents, les salariés et les organisations que les questions de l'école mobilisent, les propositions susceptibles de rendre notre système éducatif capable d'affronter les nouveaux paris de la culture de tous les jeunes. Une loi doit être votée. On ne peut pas laisser un tel sujet, qui concerne un service public des plus essentiels pour l'avenir de notre pays, entre les mains des seules forces qui ne pensent son avenir que comme une machine à trier inlassablement les jeunes, voire chercher à le mercantiliser.

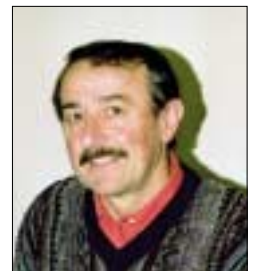
Ces débats ne doivent pas être qu'un exercice philosophique ; ils doivent permettre l'expression de nos revendications au quotidien tant sur les questions du système éducatif que sur les questions de l'EPS : installations, emplois, sport scolaire, bac, précarité, carrière, conditions de travail... et " l'idéal " serait de trouver les formes d'un soutien effectif des participants à nos revendications. Ce débat ne doit pas être éthéré, mais branché sur la réalité du moment pour lui donner un souffle plus large et plus conforme aux attentes de tous.

Afin d'aider chacun à se mobiliser nous avons édité, avec le SNES, un petit fascicule, tiré à 80 000 exemplaires et ayant vocation à être largement distribué dans tous les lieux fréquentés. Diffusons-le largement parce que la demande de débat est forte et qu'il faut y faire face.

En même temps, ce débat ne doit pas être tout ! Il ne doit pas éclipser les questions d'actualité telles celles des retraites ou des salaires. Sur les retraites, nous sommes beaucoup sollicités et nous veillons à porter auprès de nos interlocuteurs les questions de la spécificité de notre métier ; cela doit prendre plus d'ampleur. Sur les salaires, nous avons mis sur pied une pétition à 7...elle attend d'être massivement signée !

Nous avons peut-être le sentiment que la marmite bout de toutes parts parce que sur tous les fronts, le gouvernement agit, alors soyons présents sur tous les fronts !

Jean LAFONTAN
Secrétaire général



(1) Le débat est impulsé par une série de 22 fiches qui ont été présentées au Conseil supérieur de l'Education le 24 octobre ; devant une série de critiques unanimes des organisations elles ont connu une seconde rédaction avec de substantielles modifications.

Le SNEP rencontre JL Nembrini

Le SNEP (J Lafontan, M Le Ferrand, A Becker, M Fouquet) a rencontré le 22 octobre JL Nembrini, conseiller des ministres Ferry et Darcos pour les questions pédagogiques. Entrevue cordiale, mais il est évident que le conseiller pédagogique est bien éloigné de nos préoccupations, de nos dossiers, et peine à apporter des réponses précises.

• Les dossiers abordés :

Bac EPS : rappel de nos revendications et des questions posées. Les problèmes de calendrier (textes sortis après la rentrée), la rémunération de la coévaluation, les informations sur le travail de la commission nationale. Le travail amorcé sur les fiches est à poursuivre, avec un échéancier à respecter. Réponse : « *La commission se réunit* ».

Examens LP : Nous attendons les textes officiels, suite aux textes « programmes ». Réponse : *Notre philosophie, c'est de faire simple.*

Documents d'accompagnements des programmes des LP : Le SNEP s'interroge sur leur fonction et leur définition. Le projet proposé n'est pas satisfaisant en l'état. Réponse : *Ces documents n'ont pas de valeur officielle. Le cabinet ne veut pas d'instructions officielles. Incertitude sur la publication ou non du projet.*

Relecture des programmes du collège : Le SNEP approuve le cadre général proposé par le groupe « sciences », mais conteste vivement la relecture proposée des programmes d'EPS. Nos remarques et propositions de juin n'ont pas été entendues. A la proposition du conseiller d'en rester aux textes actuels, le SNEP oppose une possible poursuite du projet engagé, mais avec une méthode de travail sérieuse.

CAPEPS : Le SNEP prend acte du choix du ministère de ne pas faire évoluer les textes, suite aux divergences apparues durant l'été. Un gros travail a été réalisé, qui est une base intéressante. Réponse : *Comprend l'argument de la spécificité (l'EPS, discipline d'enseignement, n'est pas une discipline universitaire). Le ministère est attaché aux concours nationaux, mais cherche, globalement moins de coût et moins de sophistication dans les concours...*

Installations sportives : Le SNEP rappelle la grande diversité des situations suite à la loi de décentralisation. La nouvelle loi en chantier doit imposer la mise

Stratégie ministérielle de réforme à l'Éducation Nationale

Le SNEP et la FSU quittent la séance du CTPM avec l'ensemble des organisations syndicales.

En date du 25 juin 2003, le Premier Ministre avait adressé un courrier à l'ensemble des ministres pour que chacun puisse dans son secteur, préciser les axes de sa réforme de l'État à partir de quatre chantiers : décentralisation, réforme budgétaire, simplification des procédures administratives et rénovation de la prospective.

Le courrier était très explicite puisqu'il s'agissait dans un premier temps de "procéder à un réexamen systématique de vos missions et des structures qui les servent. Certaines de ces missions peuvent être déléguées ou abandonnées". S'agissant des modes de gestion des Ressources Humaines, ils devaient évoluer selon quatre axes : la déconcentration, la réduction du nombre de corps, la reconnaissance du mérite, la gestion prévisionnelle des postes, des emplois et des carrières. Les orientations tracées dans ce document sont lourdes de conséquences sur l'avenir des services publics, la définition même des missions exercées par l'État et le devenir des personnels.

Le Ministre de l'Éducation Nationale avait rendu sa copie et devait présenter sa stratégie devant le Comité Technique Paritaire Ministériel du 27 octobre.

Celle-ci conforme à la demande impulsait une réforme

profonde de l'organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, elle anticipait largement sur les conclusions d'un débat sur l'école qui devait permettre de préciser les objectifs que la nation attend du système éducatif et les moyens nécessaires à sa réalisation.

Dans ce document, sont proposés des regroupements de services débouchant sur des suppressions d'emplois programmées sur trois ans, une nouvelle étape de déconcentration de la gestion des corps.

Le développement des politiques de contractualisation avec les académies et les établissements risque de déboucher sur un accroissement des inégalités entre académies et conduire à une concurrence accrue entre les établissements.

Le système de certification est particulièrement bouleversé, celui-ci serait trop onéreux et peu lisible.

Une fois de plus, la politique du fait accompli est à l'œuvre. Aucune concertation préalable avec les organisations syndicales, avant la présentation de ce projet lourd de conséquence pour l'avenir du service public et le devenir des jeunes.

C'est pourquoi le SNEP et la FSU ont refusé de se prêter à une parodie de consultation et ont quitté la séance avec toutes les autres organisations syndicales.

Dominique DELIGNY

Budget 2004 pour l'Éducation : l'avenir hypothéqué

Les députés de la majorité ont adopté le projet de budget 2004 pour l'Éducation. Celui-ci est marqué par une réduction significative des emplois : 4 000 postes d'enseignants de second degré (au motif d'une baisse annoncée de quelques 25 000 élèves à la prochaine rentrée) et plus d'un millier d'emplois de personnels administratifs sont supprimés. Pour faire face à l'arrivée prévue de 55 000 élèves supplémentaires en 2004, il est seulement prévu de créer 1 500 emplois de professeur des écoles. Par ailleurs, ce budget accélère le passage du statut de MI-SE au statut d'assistant d'éducation, amorcé l'an passé. Dans l'enseignement supérieur, les effectifs devraient être stables. Il faut également souligner l'absence de créations de postes d'infirmières, de médecins scolaires et d'assistantes sociales. Ces orientations budgétaires, contestées par les 5 fédérations de l'Éducation (FSU, FAEN, FERC-CGT, SGEN-CFDT et UNSA-Education), annoncent une forte baisse des postes mis aux concours et – pour les jeunes – une baisse probable de l'offre de formation. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de l'État, le ministère avance ses "stratégies ministérielles de réforme" qui "naturellement" sont marquées du sceau d'une décentralisation accrue et d'une réduction de ses missions avec nouvelles suppressions d'emplois à la clé.

Formation Continue : on continue de dégraisser !

Dans le cadre du "plan de retour à l'équilibre", la chasse aux dépenses inutiles (sic !) est menée avec zèle par les services déconcentrés du ministère.

Pour certains rectorats, la formation continue est un gisement potentiel d'économies !

Dans l'académie de Versailles, l'administration vient d'annoncer la fermeture d'un des 2 centres de préparation au concours interne du CAPEPS ! Motif : pas assez d'inscrits. Et pourtant, il y avait du monde à Orsay pour suivre la formation. Alors ? La majorité des collègues étant en situation de précarité (vacataires) ou de chômage, ils n'ont pas droit pas à la formation qualifiante prévue dans le PAF !

Même approche humaniste à Lyon ! La vingtaine de non-titulaires qui souhaitaient se préparer au CAPEPS interne a été déboutée ... Et un collègue (CE d'EPS titulaire) qui avait sollicité et obtenu un congé formation pour suivre cette préparation se retrouve ... avec un salaire amputé et sans formation !

On vous le dit : la précarité a de beaux jours devant elle !

Jean FAYEMENDIE



Echos

Dérèglement et mépris de l'EPS (extraits)

Au collège J. Emond de Vendôme (41) l'EPS devait être « excédentaire » de 2h à cette rentrée. L'équipe EPS avait formulé un projet qui visait à donner 4h aux 6è SEGPA (contre 2h pour l'instant), ou à dédoubler des classes de 6è en natation.

L'administration, elle, a imposé une HS à chacun des sept enseignants et ce qui lui a permis d'envoyer un collègue en complément de service à Oucques pour 7h...

Elle a, de plus géré?

- en ne mentionnant pas sur l'arrêté d'affectation le complément de service,
- en ne prévenant pas le collègue, ni par les chefs d'établissement, ni par courrier administratif, ni oralement, ni par téléphone !!!
- en envoyant au collègue une lettre de mise en demeure de rejoindre son complément de service (aucun document ne lui permettait de savoir, et de la couvrir sur le trajet !)
- en remaniant les emplois du temps pour que le collègue qui finissait ses cours à 13h puisse être à 13h à Oucques et à 14h à Vendôme,
- en lui faisant faire les heures d'AS en HS,
- en ne lui proposant pas l'heure de décharge à laquelle il a droit.

Réaction de l'équipe EPS

1. Refus en bloc de toutes les heures supplémentaires (cette position a permis il y a deux ans d'obtenir la création du 7è poste).
2. Demande d'audience de toute l'équipe EPS à l'IA.
 - Bilan : l'inspecteur reconnaît qu'il y a eu « disfonctionnement » de l'administration et un défaut de communication entre les chefs d'établissement (rien de moins) et a rassuré le collègue sur les

conséquences d'une lettre de mise en demeure (mais nous l'avons déjà fait).

- Sur les moyens, l'Inspecteur certifie avoir donné au collège les moyens d'assurer tous les cours d'EPS y compris les 2h que nous voulions mettre à disposition des SEGPA. De son côté le chef d'établissement certifie que non ! Qui se trompe ? De toutes les façons ce sont les élèves qui en pâtissent.
- 3. Intervention pour que les 3h d'AS soient rétablies dans le service du collègue
- 4. Epreuve de force avec l'administration pour appliquer l'emploi du temps initial, ou tout du moins respecter les contraintes pédagogiques.
- 5. Pour l'heure de décharge, le collègue fait valoir ses droits

Bilan :

Si nous avons laissé faire,

- notre jeune collègue (néo-titulaire) aurait eu des ennuis avec une administration aux abois par manque de moyens, qui l'a menacé de sanctions, alors même qu'il n'avait rien fait de répréhensible.
- Le projet pédagogique EPS aurait volé en éclats.
- Le jeune collègue n'aurait pas bénéficié des droits auxquels il pouvait prétendre ...

Quand manque de moyens rime avec indifférence et mépris, seuls les collègues sur le terrain, par le refus systématique des HS non justifiées et l'exigence du rappel aux textes à nos supérieurs hiérarchiques (c'est le monde à l'envers) nous permet de servir l'Éducation Nationale et nos élèves comme nous le devons.

Pour la section SNEP du collège Emond Vendôme Gil BOISSÉ

→ à disposition des EPLE des installations nécessaires à l'enseignement de l'EPS, conformément aux programmes. Le conseiller affirme que « l'équité » est un objectif de la nouvelle étape de décentralisation. Le SNEP demande la mise en place d'un référentiel d'IS nécessaires à l'EPS pour assurer les programmes. Ce travail doit être initié par le ministère, pour aider les rectorats et IA à prendre en charge cette question face aux collectivités.

Natation au concours PE : Le SNEP constate que les 1ers PE recrutés sans vérification de leur aptitude à la natation sont entrés en exercice à cette rentrée. Il faut sortir de cette situation tout à fait anormale. Le conseiller est d'accord ; des solutions seront recherchées.

Circulaires à paraître : Le texte « risques particuliers » est prêt, et devrait sortir. Le projet de texte natation n'est pas satisfaisant. Réponse : *Le cabinet va aviser...*

Rencontre avec le Directeur National de l'UNSS

Le SNEP (J. Lafontan, J. Sels, M. Fouquet) a rencontré le 7 oct. J.L. Boujon, directeur national de l'UNSS.

La situation du sport scolaire et de l'UNSS, les perspectives pour cette année 2003/2004 ont fait l'objet d'échanges approfondis. Le sport scolaire doit trouver sa place dans le débat éducatif. Au-delà d'un attachement commun au sport scolaire, des divergences se révèlent sur le pilotage de l'UNSS : là où le SNEP attend des formes démocratiques renforcées, en particulier au niveau des instances de l'UNSS (CD, CR, CA et AG de l'UNSS, commissions techniques à tous les niveaux), le directeur « dirige », avec compétence certes, mais trop souvent seul à notre sens. Cette orientation que nous contestons ne permet pas une lecture sereine de la politique du sport scolaire. Elle ne fait qu'exacerber les tensions, suspicions et rumeurs. Nous ne pouvons l'accepter.

Quelques exemples de ces ambiguïtés : le changement du logo de l'UNSS ; les brochures « projet UNSS » envoyées à tous les enseignants d'EPS : luxe qui détonne avec les moyens des AS, auteur(s) non identifié(s), contenus discutables ; la suppression des championnats de France d'escalade ; la « délocalisation » partielle de l'UNSS Nationale pour les académies de « l'arc atlantique » ; la gestion des postes de MAD de l'UNSS ; les conventions signées avec les fédé- →

→ rations sportives. Il est urgent de trouver des formes plus collectives et transparentes pour ces dossiers, et sans doute cela passe-t-il par un rôle renforcé du CA de l'UNSS.

Autres sujets moins polémiques abordés au cours de cette rencontre : Les moyens académiques pour l'UNSS et les problèmes de rentrée, le rôle attendu de l'Inspection dans l'aide aux AS en difficulté, la question de l'inscription du sport scolaire à l'ordre du jour d'un CSE, la nécessité d'un bilan de l'investissement des collectivités dans le sport scolaire, les Jeux de l'UNSS de juin 2004 à Nantes, les projets UNSS pour « 2004, année européenne de l'éducation par le sport », le sport scolaire à Mayotte. Nous avons demandé que le SNEP, membre de l'AG et du CA, puisse s'exprimer dans la revue de l'UNSS.

Michel FOUQUET

17 oct. : Audience de la FSU auprès de J.F. Lamour, ministre des Sports

Une délégation conduite par le secrétaire général de la FSU Gérard Aschiéri accompagné de Pierre Delacroix, Sébastien Gautier, Serge Moreau (SNEP), Etienne Montanant (EPA), Christine Robakowski (SNASUB) a été reçue durant 1h30 par le ministre des Sports.

1/ Quel avenir pour le ministère dans le cadre de la réforme de l'Etat, la décentralisation... ?

Le ministre a réaffirmé sa volonté de maintenir les structures actuelles DRD, DD, établissements. Il estime que le sport est déjà décentralisé et que l'Etat doit avoir un rôle d'impulsion, de coordination.

Il veut réformer le mode de gestion des établissements, les recentrer sur leurs missions d'Etat et favoriser leur capacité d'autonomie financière. L'externalisation de certains services : restauration, entretien des locaux et des espaces verts est un aspect de cette réforme avec la suppression des emplois TOS. La FSU rappelle son opposition totale à cette privatisation.

2/ Les pôles régionaux de compétences

Un pôle de compétences pourrait regrouper : la culture, la jeunesse et le sport.

La jeunesse a été rattachée au MJENR, les missions du ministère des Sports (MS) sont majoritairement techniques et pédagogiques, la formation étant une mission importante du MS, la FSU estime que la jeunesse et le sport de-

Communiqué de presse SNEP

Certificat médical « sportif »

Un vote contre les jeunes les plus défavorisés

Au cours du débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, une majorité de députés a décidé la suppression du remboursement de la visite médicale obligatoire pour pratiquer une activité physique dans un club sportif ou dans le sport scolaire.

Les enseignants d'éducation physique et sportive savent combien, pour de très nombreux jeunes qui pratiquent à l'UNSS, la présentation du certificat médical - à défaut de pouvoir faire systématiquement appel au médecin scolaire - représente déjà une difficulté. Il est clair que le non remboursement va accentuer ce problème et n'aidera en rien le sport scolaire à regrouper les centaines de milliers de jeunes intéressés par cette pratique sportive. Celle-ci contribue pourtant à leur insertion, à leur engagement social et à leur développement personnel.

Ce vote est d'autant plus surprenant qu'il intervient à un moment où la pratique physique est présentée, à juste titre, et par des praticiens de diverses cultures et responsabilités (médicaux, éducatifs, sociaux, associatifs...) comme une des solutions aux multiples problèmes que rencontre la jeunesse : consommation d'alcool, tabagisme, obésité, loisirs insuffisants, etc... Plusieurs ministères déclarent se préoccuper du développement de la pratique des activités physiques et sportives. L'année européenne de l'éducation par le sport (2004), à laquelle le gouvernement a souscrit, devrait amener à d'autres types de décision. Cette mesure réserve de fait le développement de la santé par l'activité physique à ceux qui en ont les moyens. Les députés qui ont voté cet amendement ont voté contre la jeunesse, contre les familles les plus démunies, contre un accès plus démocratique aux pratiques physiques et sportives et contre une action éducative et sociale unanimement reconnue et souhaitée.

Le SNEP-FSU leur demande de revenir sur cet amendement.

03/11/03

Colloque FSU " La culture commune, un enjeu de société "

Un colloque de l'institut de la FSU – Les 20 et 21 novembre 2003

Au CNAM, 292, rue St-Martin, 75003 Paris
(métro Arts et Métier ou Réaumur Sébastopol)

Jeudi 20 novembre 2003 :

9 h 00 : accueil des participants

10 h 00 : Ouverture

10 h 30 - 12 h 30 : Problématique, débats et enjeux.

14 h 00 - 17 h 30 :

Atelier 1 : Contenus et formes d'éducation et de formation technique

Atelier 2 : Vers l'idée de culture technique : émergence et résistance

Atelier 3 : Les grands modes de diffusion de la culture technique aujourd'hui, approches comparatives en France et à l'étranger

Atelier 4 : Les enseignants et les médiateurs porteurs de la culture technique

17 h 30 : Visite du musée du CNAM

Vendredi 21 novembre 2003 :

9 h 30 - 11 h : Suite et fin des travaux des ateliers

11 h - 12 h 30 : Rapport des quatre ateliers. Réactions d'un représentant FCPE, CGT, MEDEF

14 h - 16 h 30 : Quelle culture technique voulons-nous ?

16 h 30 : Visite du CNAM

→ vraient être regroupés dans le pôle éducation.

Réponse : le ministre confirme que le choix du MS et du MJENR, c'est un pôle avec la culture. Le pôle éducation étant déjà très important et le ministre de l'EN a fait le choix d'en faire un pôle « très scolaire ».

3/ Le budget 2004

Pour démontrer que le sport bénéficiera de plus de moyens en 2004, le ministre est obligé d'ajouter à son budget le FNDS. La FSU constate que le FNDS a toujours augmenté depuis sa création mais que c'est la première fois que le budget des sports est en baisse. La perte de 72 emplois est importante et inacceptable. Le ministre estime que dans la conjoncture actuelle il a obtenu le maximum.

Les problèmes suivants sont ensuite évoqués :

- *Retards de gestion et restructuration de l'administration centrale :* demande de renforcement du nombre de personnels administratifs pour la gestion des PTP avec le corps supérieur, l'augmentation du nombre de reclassements et des dossiers de retraite.

- *Décrets d'application de la loi sur le sport :*

Position administrative des CTS : la FSU ne souhaite pas de décret d'application :

Art. 43 : La FSU rappelle son désaccord de fond sur les activités à environnement spécifique.

Elle demande en tout état de cause que chaque activité soit identifiée dans le décret,

- *INSEP :* le projet actuel concernant les personnels enseignants signifie-t-il que la transformation de l'INSEP en grand établissement d'enseignement supérieur prévu par la loi sur le sport est abandonné ?

Réponse : mon souci immédiat et prioritaire pour l'INSEP c'est d'effectuer les travaux nécessaires au niveau des locaux (hébergement, salles de cours, installations sportives...).

- *Concours 2003 :* le SNEP rappelle sa demande que les 5 candidats inscrits sur la liste complémentaire du concours 3^e voie soient recrutés.

En conclusion : Le ministre semble satisfait de son budget, dans le cadre d'orientations politiques qui visent à céder au secteur privé des missions importantes du service public, en particulier au niveau de la formation professionnelle, et de la gestion des établissements.

2004 : Année Olympique !!!

Pierre DELACROIX

Dossier débat Ecole

Dossier préparé par :
A. Becker, S. Chabrol,
B. Charlier, C. Couturier,
M. Fouquet

Calendrier et modalités du débat

Etre exigeants et revendicatifs pour faire prendre en compte nos analyses et revendications

Le HCEE (haut conseil pour l'évaluation de l'école) vient d'émettre un avis sur le rapport intitulé «Eléments pour un diagnostic sur l'école » qui lui a été remis par un groupe de 4 experts.

Une commission présidée par Claude Thélot, ancien président du HCEE, a préparé un document-questionnaire destiné à aider aux débats.

De la mi novembre à la mi janvier seront organisés des débats à la fois dans les établissements scolaires du second cycle, dans des regroupements d'écoles maternelles et primaires (sous la responsabilité des chefs d'établissements et IDEN) et dans chaque arrondissement (sous la responsabilité des sous préfets et préfets).

Les débats en établissements ne regrouperont pas seulement les personnels de ceux ci mais seront ouverts aux élèves, aux parents, aux acteurs du monde économique

local, etc. Deux demi journées banalisées sont prévues. Leurs dates et horaires seront fixées par les CA. Les synthèses de chaque réunion remonteront directement à la commission nationale qui ne souhaite pas qu'il y ait de synthèse intermédiaire pour éviter les « tris successifs ».

En même temps, toute personne le souhaitant pourra donner son avis sur un site internet.

En septembre 2004, Claude Thélot rendra le rapport de la commission. Le gouvernement a partir de ce moment aura en responsabilité la rédaction d'un nouveau projet de loi destiné à modifier ou remplacer la loi d'orientation de 1989.

Début 2005, débat parlementaire sur la loi.

Quelques remarques :

Des inquiétudes sur les conditions du débat

Le calendrier nous semble court. Un véritable « grand débat sur l'école » aurait nécessité un travail approfondi qui prend du temps. Certain pays (Suède, Canada) ont pris plusieurs années.

Le choix des animateurs des débats, des thèmes approfondis, des rédacteurs de synthèse, vont avoir une importance fondamentale ; ainsi que les dates et heures des débats. Le souci de l'ouverture



Dernière minute

Le CDN du SNEP, réuni pendant le bouclage du bulletin a décidé la confection d'un document supplémentaire « spécial débat sur l'école ».

Il sera disponible sur le site du SNEP : www.snefsu.net, rubrique « Péda ». Le CDN appelle les équipes pédagogiques à exiger la libération de temps dans les établissements pour préparer les rencontres institutionnelles.

est légitime, l'école ne peut être l'affaire de ses seuls professionnels, pour autant il ne faudrait pas qu'à l'inverse, ceux ci soient mis dans les conditions d'une participation minimale !

Une circulaire aux recteurs (BO N°39) précise qu'un « animateur sollicité par l'organisateur choisira avant le débat, parmi la vingtaine de sujets prospectifs présentés, ceux qui seront proposés à la réflexion collective. Il s'adjointra une petite équipe d'animation et de rapporteurs ... » « L'animateur ne doit pas être l'organisateur du débat, ni être un fonctionnaire d'autorité », « L'animateur et l'équipe d'animation pourront être des personnels de l'éducation nationale, ..., mais aussi des personnes extérieures au système éducatif ». S'il est positif que l'animateur ne soit pas un personnel d'autorité et qu'il puisse s'entourer d'une équipe, sa désignation par l'organisateur (dans le second degré le chef d'établissement) doit se faire, selon nous, en accord avec le CA. De même, il est inadmissible que les sujets traités puissent être choisis, par le seul animateur, en dehors des préoccupations de l'équipe éducative de l'établissement. Là aussi, selon nous, l'avis du CA est indispensable. Il en va de la crédibilité des débats et de l'engagement des personnels dans ceux ci. Les synthèses seront consultables

sur le site ministériel mais « rendues anonymes par la commission ». Nous exigeons que les participants aient connaissance de la synthèse faite de leurs propres débats.

Pour ce qui est de la synthèse générale, la remontée de toutes les analyses, remarques et propositions de toutes les réunions à la commission nationale est certes intéressante pour éviter les « effets filtre », mais on peut s'interroger sur les conditions du dépouillement ; et donc sur la fiabilité de la synthèse globale !

Enfin, la remontée de tout avis par internet sous prétexte de démocratie directe pose quelques problèmes : un avis personnel pèsera-t-il autant qu'un avis collectif émis après une réunion ? N'y a-t-il pas risque de « bourrage des urnes » avec envoi de la même idée par une personne ou un groupe organisé, à de multiples exemplaires. On sait que des logiciels permettent cela, des syndicats en ont été victimes au printemps dernier !

Enfin, on sait que le pouvoir a déjà en tête de grandes options, pourra-t-il les imposer facilement, ou sera-t-il contraint de tenir compte des remontées des débats et en particulier aurons nous réussi à donner suffisamment de poids à nos propositions alternatives pour les rendre incontournables ? Tel est bien l'enjeu.

→ C'est pourquoi nous appelons les collègues non pas à se mouler dans un débat dont les termes, les formes et les objectifs ne leur conviendraient pas, mais bien à avoir une attitude combative, revendicative, pour que les conditions du débat et des synthèses leur permettent d'exprimer les remarques, les analyses et les propositions qu'ils souhaitent amener, en tant que professionnels attachés au service public et laïque d'éducation.

(1) Les principaux textes officiels sont ou seront disponibles sur le site ministériel

<http://www.debatnational.education.fr>

Le SNEP, sur son site (<http://www.snepfsu.net>) publie également les principaux documents et les analyses syndicales.

Mettre en avant nos propositions pour l'école

Nous avons fait le choix, au SNEP, de ne pas être absents des débats institutionnels pour y écouter les avis multiples, y faire avancer nos propositions, aussi bien pour le système éducatif que pour l'EPS (ce que personne ne fera à notre place). Pour ce faire, il nous faudra être particulièrement exigeants sur les formes et thèmes de ces débats (voir article précédent) et faire preuve de combativité pour que les débats portent sur ce qui intéresse l'équipe et pour faire entendre nos revendications. Mais en même temps, et parce que nous ne sommes pas dupes sur la volonté du gouvernement d'utiliser ce débat pour mettre en place des réformes que nous contestons, nous avons défendu l'idée de l'organisation par la FSU, avec les partenaires qui le souhaiteraient de forums parallèles, tournés vers l'opinion publique. Il s'agit de mettre en place des espaces de débats et d'expression libre pour construire et rendre publiques des propositions alternatives à celles du pouvoir. Déjà, certaines initiatives sont lancées dans des départements.

Celles-ci pourraient déboucher sur une initiative nationale de synthèse, d'échanges et d'expression publique.

Pour aider les collègues, pour rendre publiques nos propositions, le SNES et le SNEP viennent d'éditer à 800 000 exemplaires une plaquette, destinée au grand public, présentant nos choix, nourris de notre expérience professionnelle. Elle sera envoyée à tous les syndiqués.

Nous appelons les enseignants d'EPS à participer avec les collègues des autres disciplines, les militants du SNEP et du SNES aux diverses initiatives qui seront prises dans les semaines à venir pour diffuser ce document, pour mener le débat indispensable pour une vraie réforme de l'éducation.

Ce bulletin participe de cette aide au débat, les propositions, analyses qui y sont faites, fondées sur nos mandats de congrès, ne sont pas à prendre ou à laisser mais bien à discuter. Elles sont destinées à alimenter les discussions, pas à les clore. Elles sont centrées sur des thèmes généraux. Nous reviendrons dans les bulletins suivants sur des thèmes davantage liés à l'EPS et au Sport Scolaire. En effet, les enseignants d'EPS doivent s'efforcer, dans les débats, qu'ils soient internes à l'institution ou externes, que nos préoccupations propres soient pleinement intégrées.

ERRATUM plaquette SNES-SNEP :

Page 3, dans le saviez-vous ? 1er § : remplacer 1976 par 1990 – 2ème et 3ème § : remplacer 1981 par 2001

Quel questionnement pour l'animation du débat ?

Claude Thélot a présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 24/10, le projet de document devant servir de base aux débats : 22 questions dans trois grands domaines : « définir les missions de l'école », « faire réussir les élèves », « améliorer le fonctionnement de l'école ». Pour chaque question, une fiche détaillée destinée surtout aux animateurs, décline une « définition du sujet », un « état des lieux » et « les questions à débattre ».

Le document définitif a été publié sur le site du MEN le 3 nov. Un certain nombre de remarques, faites lors de ce CSE, ont été prises en compte. Les syndicats de la FSU avaient contesté la forme binaire de nombre des questions posées.

Exemple « *L'école doit-elle éduquer ou instruire ?* ». Cette démarche entretenait des faux débats et des oppositions là où il faudrait construire des équilibres. C. Thélot s'était engagé à supprimer ce type de formulation ce qui a été généralement fait. Ce qui donne dans le cas cité « *comment l'école peut-elle concilier éducation et instruction ?* ». Mais subsiste des questions binaires comme « *le collège doit-il préparer au lycée ou a-t-il sa fin en lui-même ?* ».

Nous avons dénoncé des développements et questionnements qui très souvent induisaient les réponses. Par exemple « *Faut-il accroître l'autonomie des établissements ?* » était suivie d'un « *comment ?* » et de deux questions subsidiaires qui indiquaient que la réponse à la question initiale ne pouvait être que oui ! Si les questions subsidiaires ont disparu, le choix par la commission d'une autonomie accrue transparaît nettement dans les explications données.

La commission valorise de toute évidence certaines propositions : l'autonomie et la concurrence entre établissements, la décentralisation et la déconcentration accrues, de nouvelles prérogatives pour le chef d'établissement, mais aussi

pour les collectivités territoriales. Elle ne valorise pas une relance de l'effort de formation initiale et la prolongation des études, prétextant le développement de la formation tout au long de la vie.

Sont peu évoqués la prise en charge collective des élèves en difficulté, l'éducation à la citoyenneté, les difficultés de la participation des élèves à la vie des établissements sont minorées.

Enfin un grand exclu de la réflexion : l'investissement éducatif ; faire débattre de la place et de l'importance de celui-ci ne semble pas d'actualité, bien au contraire, on sent que c'est la volonté de réduire les coûts qui pilote !

Si certains des éléments développés dans ces fiches sont intéressants et peuvent permettre l'entrée dans le débat, nombreux sont les questionnements, analyses, propositions contestables et en opposition avec celles faites par les organisations représentatives.

Mais quel que soit le document initial, rien ne remplacera la force du débat collectif. A nous de faire en sorte que nos analyses et revendications ne soient pas absentes des discussions qui vont avoir lieu.



Haut conseil pour l'évaluation de l'école (HCEE)

Christian Forestier, président du HCEE, a fait au CSE du 24 oct., une synthèse des éléments du dossier. L'avis du HCEE sur le rapport, les enquêtes et les éléments statistiques (nationales et internationales) ont été d'abord soumis à l'appréciation de l'assemblée. Son ultime écriture finalement cohérente et arrondie dans sa forme, a été appréciée à la très grande majorité des participants comme équilibrée et favorable à un débat serein. Bien sûr nous n'oublions pas les excès des premières rédactions, révélateurs d'une orientation.

Tout le monde (même la presse) a noté la confirmation d'une certaine ambition quant à l'amélioration des résultats de "l'École". La demande

extraordinaire de formations supérieures qui s'annonce a fondé la réaffirmation de ce qui avait été déjà annoncé dans la loi de 89. Le constat est clair, la France doit faire encore de considérables progrès de scolarisation. L'avenir du pays se joue en quelque sorte autour de ce choix, chacun doit s'en convaincre. En revanche, l'avis continue de promouvoir une conception de l'éducation enfermée dans le principe de "continuité", voulant ainsi ignorer les ruptures comme "moteur" du processus éducatif. Le rapprochement école/collège non argumenté fait partie de l'idéologie dominante institutionnelle du moment : "on" rêve d'installer des professeurs d'école, des PLP dans les premières années du collège pour résorber la

"fracture" scolaire... Comme si celle-ci n'était produite qu'au collège et ne se prolongeait par ultérieurement. Ce slogan peu coûteux détourne le MEN et le gouvernement des vrais problèmes qui expliquent la souffrance scolaire. Il les dédouane en quelque sorte des efforts tant quantitatifs que qualitatifs à accomplir.

Le rapport établi par quatre experts (Hussenet, Septours, Hardouin, Bottani) a subi lui une critique beaucoup plus vive. L'insuffisance d'analyse du contexte socio-culturel et économique comme élément surdéterminant des difficultés scolaires a été développée par de nombreux intervenants ; les pistes qui y sont proposées ont très souvent été jugées comme non fondées par les

analyses souvent de grande qualité qui y sont présentées. Enfin, la dernière partie du rapport... œuvre très personnelle de l'un des rédacteurs, est, en fait, un véritable projet politique d'École à prendre ou à laisser... Plus à laisser d'ailleurs qu'à prendre. Pèle mèle, il reprend tous les poncifs libéraux, nationaux ou internationaux actuels (autonomie renforcée des établissements, concurrence, mérite, augmentation de la charge de travail des enseignants, remise en cause des concours...).

Le ministre, à l'occasion de ce CSE, a eu en quelque sorte connaissance de la sensibilité du milieu. A lui maintenant d'en tenir compte ou pas, suivant la nature du débat qu'il veut voir se développer.

Sur quelques grands thèmes du débat

Culture commune/différenciation

Tout le monde appelle de ses vœux la définition d'une culture commune. Elle devrait donner un sens à la lutte contre les inégalités en mettant en perspective, face à la diversité des savoirs, des valeurs et des individus, les points communs, essentiels à tous, permettant à la fois de prendre sa place dans une société toujours plus exigeante et servant simultanément d'appui pour son développement personnel.

Pratiquement, elle nous oblige à repenser les continuités, les ruptures, les cohérences, les étapes entre les différents niveaux du système éducatif, mais aussi entre les disciplines et les grands champs de connaissance. Mais peut-être n'avons pas encore fait le tour des problèmes posés par cette notion. En particulier elle est en tension entre deux pôles qui paraissent s'opposer. D'un côté celui de l'universalisme qui pourrait produire une forme de "normalisation" des savoirs et des attitudes, et de l'autre celui du nécessaire "respect des

différences" qui peut aller jusqu'à l'acceptation de la marginalisation, voire de l'exclusion, la remise en cause de certaines valeurs.

C'est pourquoi nous pensons que la culture commune doit se combiner de façon dialectique avec une culture diversifiée. L'une étant pour ainsi dire le revers de la médaille (et le garde-fou) de l'autre. C'est pourquoi il nous semble urgent, simultanément et à tous les niveaux de scolarité, à la fois de mieux définir le "socle commun" comme un ensemble de savoirs, savoir-faire, attitudes intellectuelles, compétences nécessaires à tous, et de proposer des possibilités de diversification qui ne soient pas ségrégatives.

Une culture commune de haut niveau implique que l'on s'interroge sur l'allongement de la scolarité obligatoire, sur ses objectifs terminaux. Les exigences ne cessent d'évoluer et la diminution ou l'allègement des programmes connus ces dernières années profitent aux meilleurs, qui ont toujours les



ressources à domicile d'apprendre ce qui manque.

Une réelle diversification doit s'appuyer sur des réflexions d'une autre nature : comment s'approprier des savoirs communs par des accès diversifiés ? Ce qui questionne évidemment les pédagogies mises en œuvre, mais aussi comment construire des itinéraires non concurrentiels et non ségrégatifs ? L'entrée dans la culture par les savoir-faire ne peut en aucun cas être l'apanage des milieux défavorisés. A l'inverse, "l'abstraction" n'a jamais été inscrite dans les gènes de quiconque. Elle est toujours le produit d'un travail social dans et sur les savoirs. Bien sûr il faudra choisir, faire des choix argumentés. Mais si l'on instaure un véritable aller-retour, des "passerelles", des

liens entre les deux, alors chacun pourra à la fois connaître et reconnaître les repères communs permettant de vivre en société, de comprendre le monde et de se développer de façon différenciée. Mais les fiches de la commission Thélot parlent aussi de "règles de comportements de base". L'école peut-elle prendre à sa charge cela ? Pourra-t-elle régler ce que la société produit, c'est-à-dire des consommateurs toujours plus individualistes ? L'école doit se centrer sur ce qu'elle sait et peut faire : une socialisation par et dans les contenus culturels proposés à tous. Le reste pourrait ne relever que d'une tentative de rééducation comportementale, vouée à l'échec. Une école citoyenne c'est d'abord une école qui garantit à tous ce qu'elle promet.

Rupture / continuité

La vie de chaque élève est faite de ruptures et de continuités ; c'est un truisme de l'affirmer, mais encore faut-il s'accorder sur ces termes, en mesurer précisément les effets, sans caricatures ni idées reçues.

Chaque changement de niveau, de maître ou de professeur, de camarades, d'école ... est une rupture, plus forte à l'entrée au CP, en 6e et en seconde ou au LP. Mais rupture ne signifie pas forcément régression. La perte de certains repères est compensée par le sentiment de grandir ; et puis, il y a ce qu'on laisse derrière soi avec plaisir pour découvrir des espaces, des relations, des pouvoirs nouveaux.

A l'inverse, la continuité, pour confortable qu'elle soit en général, peut aussi être source d'ennui, de démotivation. On voit donc qu'il convient de réfuter une vision manichéenne du couple rupture/continuité, et d'essayer d'en apprécier les caractéristiques et surtout les

effets induits sur la scolarité de chaque élève.

La rupture vécue à l'entrée en 6e est souvent pointée comme un facteur essentiel des difficultés de certains élèves. Plus précisément, le passage du maître unique à plusieurs professeurs causerait chez certains un traumatisme réhibitoire et hypothèquerait toute scolarité " normale ". Là encore, il convient de nuancer :

- Le maître unique n'est plus la situation générale ; échanges de services et intervenants extérieurs sont de plus en plus fréquents en primaire.
- Les élèves qui peinent à s'adapter en 6e étaient (presque toujours) déjà en difficulté au CM2.
- Un effort est généralement fait pour adoucir le passage en 6e (liaison CM2-6e, journée(s) et livret d'accueil, rôle du professeur principal...).

Il y a sans doute plus et mieux à

faire pour que la rupture CM2-6e soit vécue de façon positive par tous les nouveaux collégiens. Plutôt que prétendre supprimer les ruptures, l'école a tout intérêt à faire en sorte d'armer les élèves et de les préparer à les affronter positivement, à tous les niveaux. Une part de cet effort est du ressort de l'école primaire (concernant notre discipline, par exemple, imaginons le stress d'un élève qui découvre l'EPS à l'entrée en 6e !), une autre est de la responsabilité des collègues, par un accueil particulier de tous les 6e, et un effort supplémentaire envers ceux qui peinent.

Mais rien, à ce jour, n'indique que la panacée serait dans la polyvalence des enseignants ou la primarisation de la 6e, qui sont un tout autre débat.

De plus, la rupture la plus problématique est-elle celle entre CM2 et 6ème mise en avant dans le rapport du HCEE ou les fiches Thélot ? N'est ce pas plutôt celle entre 3ème et 2de ? Et ne faudrait-il pas étendre le débat sur continuité/ rupture à d'autres éléments : par exemple continuité/rupture entre les disciplines, dans les apprentissages à l'intérieur d'une même discipline...



Affirmer que des maîtres polyvalents (professeurs d'école, PLP ou nouveau corps) seraient capables de suppléer les soit disant " insuffisances " des enseignants du collège participe d'une mystification. Cela se couple avec une recherche (pas nouvelle) de divisions entre les personnels, de conflits, que certains souhaitent attiser.

Les solutions sont ailleurs. Elles sont à trouver en dehors de manœuvres fondées sur des

approches manipulatoires, en dehors de préoccupations qui relèvent essentiellement d'approches économiques et gestionnaires.

C'est la formation de tous les enseignants, de la maternelle à l'université qui est en partie à revoir, à aménager en partant de leurs acquis, de leurs faiblesses. C'est aussi l'harmonisation des exigences entre primaire et collège, une meilleure continuité des programmes qui est à travailler.

La polyvalence du maître : l'alpha et l'oméga de la formation des maîtres ?

Tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle au premier cycle universitaire butent sur l'échec de trop nombreux jeunes. C'est inconciliable avec le très haut niveau de qualification de toute une classe d'âge que vient de remettre en perspective l'avis du HCEE sur le diagnostic scolaire. L'école doit faire beaucoup mieux à chaque étape, même si elle doit particulièrement intervenir, très tôt en amont, quand les histoires scolaires personnelles et collectives se forgent.

La vieille hypothèse de la nécessité d'une polyvalence des enseignants en 6ème et 5ème ressort dans les propositions pour le débat sur l'Ecole. Cela sous prétexte de réduction d'une soit disant " rupture primaire/collège " (voir ci-dessus).

Aucune formation n'a fait la démonstration d'être armée pour traiter le noyau dur actuel de l'échec scolaire, pour faire décoller le trop grand nombre d'élèves moyens (problème laissé dans l'ombre trop souvent). Et pourtant, l'avenir scientifique, économique, culturel et politique (personne n'a oublié le 21 avril 2002) est à ce prix.

Il faut faire bien réussir et non plus seulement réussir beaucoup plus de jeunes. Qui peut croire, sachant ce que l'on sait des résultats scolaires aujourd'hui, qu'une formation serait en quelque sorte « en réserve de la République » et capable de relever le défi présent. Et comment croire qu'un enseignant polyvalent, donc moins bien formé au plan disciplinaire, serait mieux armé pour le faire en collège ?

Disciplinaire / interdisciplinaire

Il y a là sans nul doute une question qui va traverser les débats à venir. Il faudrait beaucoup de naïveté pour croire qu'une réponse " définitive " lui sera apportée. Tout au plus pouvons-nous espérer que la réflexion portera bien d'abord sur ce qui est en jeu : l'intérêt, pour les apprentissages des élèves, de formes d'enseignement organisées soit à partir de disciplines enseignées séparément, soit à partir de divers modes de regroupements disciplinaires, soit peut-être à partir d'une alternance réfléchie et pertinente de ces deux options. On pourrait proposer d'utiliser comme base

du débat le cadre concret fourni par les dispositifs existants.

En effet, on a vu en 1997 la mise en place (ministère Bayrou) des parcours diversifiés dans le cycle central des collèges, complétés en 2000 (ministère Allègre –Royal) par les travaux croisés, puis remplacés en 2002 (ministère Lang) par les itinéraires de découverte – les IDD –, obligatoires, que le ministre Ferry n'a pas désavoués, mais envisage de rendre facultatifs. On a vu parallèlement le développement des travaux personnels encadrés – les TPE – dans les lycées et des projets pluridisciplinaires à caractère profes-

sionnel – les PPCP – dans les LP. Nombreux sont ceux qui se félicitent, avec les ministres successifs, de ces innovations dans le second degré : nouvelle façon d'enseigner, d'apprendre, décloisonnement des disciplines, autonomie des élèves, travail collectif des enseignants... Tout cela est juste. Mais une question importante est souvent éludée : les apprentissages sont-ils réellement améliorés et donc, l'école joue-t-elle mieux son rôle grâce à ces formes d'interdisciplinarité ? Les élèves en difficulté y trouvent-ils une aide réelle ? Il n'y a pas eu à ce jour d'étude sérieuse quant à leurs effets tangibles et durables, et la satisfaction " globale " et empirique de leurs promoteurs ne peut tenir lieu d'évaluation. Par ailleurs, il faut intégrer à cette problématique les effets de la perte d'horaires d'enseignement et/ou de dispositifs divers d'aide et de soutien, pour mettre en place IDD, TPE et PPCP. On peut également s'interroger sur la pertinence de mettre sur le même plan ces trois dispositifs très différents, comme si peu importait la

forme et le niveau de scolarité, comme si l'interdisciplinarité était une valeur en soi. Il semble raisonnable d'évaluer à chaque niveau ce qu'apportent les dispositifs interdisciplinaires au regard des programmes, des moyens qui leur sont consacrés, et bien sûr de l'appréciation portée par les élèves. Sans parti-pris, sans démagogie.

Il reste qu'on ne peut évoquer l'inter ou la transdisciplinarité sans que dialectiquement les enjeux disciplinaires soient présents dans la réflexion. L'interdisciplinarité n'existe que parce qu'il y a des " disciplinarités ". Imaginer résoudre l'échec scolaire, le goût du travail, l'intérêt et le sens qu'il doit prendre par l'interdisciplinarité est une impasse si l'on ignore les difficultés et les exigences des apprentissages disciplinaires. Ce travail réalisé, il faudra aussi en tirer les leçons en terme de formation des enseignants, pour dépasser le stade de l'improvisation et de l'expérimentation, de réflexion sur les disciplines, les champs disciplinaires, les horaires et les programmes.



Qualitatif / quantitatif

Le sujet d'une des fiches (dans le document Thélot non définitif) est explicite : « comment utiliser les moyens dont dispose l'école de manière à ce qu'elle remplisse mieux ses missions ? » C'est-à-dire que, contrairement à nombre d'autres fiches qui posent de façon ouverte leurs questions, ici l'on fait comme si l'évolution possible de ces moyens n'était pas en débat ! Alors que le milieu économique se

pose quotidiennement la question de la croissance, ici pas de croissance en perspective !

Depuis quelques années le discours est assez lancinant : nous serions arrivés au bout de ce que la Nation peut faire pour l'éducation. Luc Ferry, comme C. Allègre avant lui, rappelait encore récemment qu'il fallait rompre avec la politique « calamiteuse » des moyens, et qu'il fallait par voie de conséquence travailler sur le quali-

tatif, rendant ainsi les deux incompatibles. Pourtant, les indicateurs de l'OCDE montrent que des pays, comme le Danemark par exemple, qui semble-t-il réussissent mieux que nous, dépensent aussi plus en pourcentage de PIB (produit intérieur brut). Certes il y a une réflexion à mener sur un meilleur contrôle des dépenses, mais il faut surtout considérer qu'investir dans l'éducation est un pari sur l'avenir, il s'agit en fait d'un investissement sur le long terme. Or certaines orientations contenues dans les fiches présentées vont bien à l'encontre de cette ambition. Après avoir une nouvelle fois récusé la baisse des effectifs par classe comme moyen de lutte contre l'échec « *la taille d'une classe n'a pas, en soi, d'effet notable sur l'efficacité de l'enseignement* » (fiche 20), on peut lire avec étonnement les suggestions proposées : « *...le coût d'un lycéen est excessif, en raison de la multiplication des options ou des filières de formation à effectifs réduits (notamment au lycée profes-*

sionnel où les équipements sont en outre coûteux ». Ou « *Il est permis de s'interroger sur la manière d'utiliser au mieux le temps consacré aux études que la dépense d'éducation permet* ». Et de proposer « *un nouveau partage entre formation initiale et formation différée, impliquant davantage le monde du travail dans l'éducation des jeunes* ». On voit bien les solutions qui peuvent être induites par de telles affirmations ! En fait, il ne s'agit pas, contrairement à ce qui est dit, d'améliorer la formation, de faciliter l'insertion, mais bien de s'adapter à des moyens jugés indépassables.

Pour nous, le développement « qualitatif » de l'école n'est pas une alternative au développement « quantitatif ». Au contraire, les deux, ensemble, pourraient donner un nouvel élan au projet éducatif qui doit prendre en compte de toutes façons des besoins et des exigences en augmentation. Ne nous laissons pas piéger par des fausses alternatives.

L'élève au centre ou les savoirs ? Faux débat

Après la loi de 89, " l'élève au centre " est devenu un slogan pratique, mais non dépourvu d'ambiguïtés. En particulier, il s'est construit, ce qui n'était pas forcément l'idée du législateur, par opposition au " savoir au centre ", slogan qui, lui, n'a jamais existé. L'idée de mettre l'élève au centre du système s'adressait en particulier aux pédagogues que nous sommes, pour nous demander de faire, justement, un peu plus de pédagogie. Mais elle a aussi rassemblé des gens hétéroclites : ceux qui pensaient que le savoir n'avait effectivement aucun intérêt, qu'il suffit d'apprendre à apprendre, ceux qui pensaient que c'était une bonne façon de faire une réforme à moindre coût ... Tout ceci a amené des débats caricaturaux dans la dernière décennie entre " les républicains " et les " pédagogues ". Il faut arrêter cette débauche d'énergie : une école sans élève n'a aucune raison d'être, sans savoir non plus.

Pourtant il demeure, au fond, des clivages qui ne sont pas sans incidence sur les choix qui seront faits. Nous pensons en effet, contrairement à d'autres, que la nature des savoirs (au sens large, entendons aussi savoir faire, compétences, connaissances...) que l'on a à apprendre, influe sur la manière d'apprendre et permettent de s'inscrire, ou non, dans une culture plus ou moins spécifique. Sinon comment expliquer que l'on reconnaisse volontiers des " littéraires " et

des " scientifiques ", des " plutôt sport co " ou des " plutôt gym " ? D'où la nécessité d'un travail épistémologique sérieux et de grande ampleur. Les objets à s'approprier sont porteurs de contenus bien sûr, mais aussi de méthodes pour les apprendre.

Par contre la " rencontre " avec l'élève ne se fait pas toute seule. Il faut que l'élève, guidé par le maître, déploie une activité personnelle et sociale pour aller chercher, découvrir, ce qu'il a à apprendre. C'est en faisant cette démarche qu'il peut espérer comprendre comment il apprend. Apprendre à apprendre, oui, mais en apprenant quelque chose. L'attention du maître, et c'est là que peut-être l'élève est au centre de sa pédagogie (mais n'est-ce pas un pléonasme ?), doit se porter sur cette activité singulière, la guider. Chaque jeune est effectivement différent. Mais la pédagogie différenciée avait déjà avancé des idées fortes sur ce terrain.

Alors ne créons pas de faux débats. Ce n'est ni en retirant " l'élève au centre ", ni en l'ayant introduit d'ailleurs, qu'une réforme de l'école peut être efficace. Nous savons aujourd'hui qu'il faut d'un côté des savoirs mieux définis, pertinents, conçus en cohérence les uns avec les autres, de l'autre tout faire pour les mettre à la portée de chacune et de chacun, avec le souci d'entraîner tout le monde, au plus haut niveau de connaissance.



Toujours plus d'autonomie ?

La rumeur le laissait entendre, le rapport des " experts " annonçait, le questionnaire de la commission Thélot l'affirme, le système éducatif français continue de souffrir de son centralisme, un remède s'impose : l'autonomie, toujours plus d'autonomie !

On n'hésite pas pour fonder cette solution à prendre des exemples internationaux qui n'ont rien d'exemplaire et qui mériteraient au moins d'être rapportés aux contextes historiques, sociaux et culturels dans lesquels cette autonomie s'est développée.

Rien dans les travaux du HCEE, n'apporte une quelconque justification à ce qui n'est finalement qu'une idéologie respectable mais une idéologie quand même. La récente modification constitutionnelle est évoquée comme un argument d'autorité, puisque la République est décentralisée, l'École doit l'être ! CQFD.

En revanche et contradictoirement à ce que demande depuis des années la FSU, aucun bilan critique des politiques de décentralisation menées depuis 1983, de la récente déconcentration de l'EN, de l'autonomie des EPLE, n'a été fait.

Pourtant, les travaux scientifiques (trop rares) portant sur l'état de la situation scolaire, au sein d'un

même établissement, au sein d'une même localité, d'un même département, d'une région sont éclairants : les différences scolaires sont considérables au point qu'elles organisent les inégalités de la géographie scolaire française.

Si chacun sait que la période centralisatrice avait nourri une situation comparable, la décentralisation couplée à l'autonomie des EPLE (beaucoup plus importante qu'on le soupçonne dès qu'on regarde à la loupe les pratiques quotidiennes) a produit un haut niveau de différenciation scolaire. Si important d'ailleurs que le principe de service public national est de fait aujourd'hui remis en cause selon certains observateurs. Que dire de la culture commune censée être le creuset national où se forment les identités, les solidarités, de l'égalité de l'offre de formation et de résultat sur tout le territoire national ?

Nous avons soufflé à Claude Thélot l'idée qu'une question manquait à son tour d'horizon des problèmes scolaires : celle interrogeant les français sur le maintien ou non d'un service public national d'éducation. Elle semble pourtant préalable à beaucoup d'autres, elle aurait le mérite de ne pas laisser entendre que les français auraient déjà sur ce point fait un choix définitif.



Débat sur l'école :

Quelles retombées sur le métier ?

Le débat engagé sur l'école ne peut éviter celui sur la place et l'avenir des enseignants.

Le projet de questionnaire présenté par C.Thélot marque un certain nombre d'orientations nettes, dans la ligne de plusieurs rapports déjà réalisés et que nous avons vivement critiqués.

La commission présente l'accentuation de la déconcentration, de la décentralisation comme incontournable pour une meilleure efficacité. La proposition avancée est de rapprocher les personnels de leurs gestionnaires directs pouvant aller jusqu'aux recrutements académiques ; ce qui nécessite l'éclatement du statut actuel des fonctionnaires pour qu'ils soient directement dépendant des pouvoirs locaux et que leurs emplois soient beaucoup plus malléables.

Le SNEP estime que le maintien du statut, s'appuyant sur la préservation des corps dans le cadre d'une formation et d'un recrutement national, garantit l'égalité de formation des jeunes et de traitement des personnels sur l'ensemble du territoire.

Est également prôné le renforcement de l'autonomie des établissements. Ceci risque d'aboutir à une contractualisation du recrutement des titulaires ainsi qu'une rentabilisation accentuée des personnels pour plus de performance. L'objectif est-il de passer d'une fonction publique organisée par les enjeux à une organisation par les moyens ? S'agit-il de mettre en place une conception managériale des services publics ? Le chef d'établissement qui pourrait être " épaulé " par un directeur administratif et financier, verrait son rôle renforcé en matière de recrutement et de déroulement de carrière. Il

deviendrait alors le "patron" au sens réel du terme tant dans le domaine administratif que pédagogique. Appréciant la valeur de chaque enseignant il serait le pivot de l'organisation du salaire au mérite.

Le document soumis au CSE soulève le problème de l'utilisation des moyens. Faut-il ou non réduire le nombre d'enseignants ? Peut-on accroître les effectifs en collège au détriment des lycées ? Chaque question abordée se rapporte à l'amélioration des résultats des élèves, ce qui est juste. Quels efforts consentir pour atteindre cet objectif ? En premier lieu ne devrions nous pas poser la question de la hausse des moyens dont dispose aujourd'hui l'éducation nationale pour mieux former et en plus grand nombre les enseignants ?

La commission propose une réflexion autour d'une redéfinition du métier en disant vouloir prendre en compte la spécificité de l'enseignement. C'est ainsi qu'au nom d'une efficacité accrue, des enseignants pourraient passer du primaire au second degré et enseigner plusieurs disciplines dans les collèges voire assurer d'autres missions. La polyvalence des enseignants en 6ème est avancée. Le temps de présence dans l'établissement est questionné. On sent la volonté d'une gestion plus stricte des moyens. Des enseignants pourraient passer plus facilement d'une discipline à l'autre en fonction des besoins immédiats. N'y a-t-il pas là, la volonté de gérer les moyens au détriment des qualifications et des compétences ?

Il est juste d'évoquer le problème des recrutements et des contenus de formation. Les candidats aux concours sont en baisse depuis plusieurs années.

Une des solutions envisagées est d'ouvrir ces recrutements en utilisant l'expérience professionnelle évitant le passage par un concours.

Ce type de recrutement permet aussi plus facilement la généralisation des postes à profils tels que les PEP III, ce que souhaite le gouvernement. C'est, à notre sens, la porte grande ouverte à l'arbitraire.

Nous pensons que l'amélioration des conditions de travail, des salaires et du déroulement de carrière sont une meilleure réponse à la désaffection des concours, ce d'autant que dans quelques années la baisse des actifs provoquera une concurrence rude entre secteurs privé et public.

Nous constatons que les arguments développés s'entrecroisent dans les différents chapitres de la présentation du débat sur l'avenir de l'école.

Mais l'ensemble est traversé par la même logique :

Réduire le nombre de fonctionnaires et les moyens de fonctionnement.

Organiser la fonction publique à l'image du secteur privé dans une conception où la rentabilité financière est le fil conducteur.

Développer la concurrence entre enseignants et établissements et organiser le mérite comme moyen de récompense aux rares élus.

Les piscines pour l'EPS et le savoir nager

C'est autour de ces thèmes que le SNEP National a organisé, le 16 octobre 2003, le lancement public de son nouveau référentiel " Les piscines pour l'EPS ", en présence du DTN de la fédération française de natation, de l'UNSS nationale, de la fédération nationale des offices municipaux de sports, de l'Association pour l'information et la recherche sur les équipements de sports et de loisirs (AIRES), de l'ISC (cabinet de programmation), du Conseil général du 93, du SNUIPP et de responsables du SNEP d'Ile de France.

Tout comme le premier ouvrage relatif aux grandes salles pour l'EPS, celui sur les piscines suscite à la fois l'intérêt des représentants des différents usagers, des concepteurs et collectivités maîtres d'ouvrage.

Outre la conception des nouvelles piscines, le débat a beaucoup porté sur le retard important de la France, comparé à des pays européens voisins, en terme de nombre de bassins et, par voie de conséquence, sur l'insuffisance du savoir nager chez les jeunes.

Nous y reviendrons plus en détail, mais d'ores et déjà nous appelons les enseignants d'EPS à s'emparer de cet ouvrage (voir bulletin de commande) pour faire avancer, avec l'aide des responsables départementaux et académiques du SNEP, l'enseignement de la natation en collèges et lycées.

Martine LE FERRAND



Le sport scolaire un sport alternatif ?

- Pour un sport rebelle
- Une expérience originale
- Pratiquer, responsabiliser, innover
- Points de vue sur les évolutions actuelles

Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)

du n° 12 de Contre pied :

**Le sport scolaire :
un sport alternatif ?**

} X 12 € (+ 2 € de port)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Pour qu'enfin, savoir et pouvoir nager soient possibles !

Après « Les grandes salles pour l'EPS » qui a obtenu un vif succès, le SNEP publie « Les piscines pour l'EPS » qui explicite nos exigences fonctionnelles pour enseigner la natation. Un outil précieux pour rencontrer et convaincre décideurs, concepteurs, techniciens, gestionnaires et utilisateurs.



Les piscines

pour l'éducation physique et sportive

Bon de commande

A renvoyer au SNEP – 16, rue des Rondeaux

Renseignements : Tél. : 01 44 62 82 25

Fax : 01 44 62 88 35

Internet : tresorerie@snepsu.net

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal Ville.....

Signature :

commande

Exemple(s) de la plaquette « Les piscines pour l'EPS »

soit 14 € x =

Exemple(s) des deux plaquettes : - « Les piscines pour l'EPS »
- « Les grandes salles »

soit 25 € x =

Règlement par CB à l'ordre du SNEP (CCP Paris 1075520 Z)
ou par bon de commande administratif

FICHE SYNDICALE DE PROMOTION 2003/2004

Nom : Prénom (s) : Date de naissance :

Nom de naissance (de jeune fille pour les femmes mariées) : Téléphone : Date de paiement: cotisation syndicale 2002/2003 ou 2003/2004 :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville ou bureau distributeur :

Vous êtes en poste (1)	CLG	LYCEE	LP	IUFM	CPD	EREA	ENS. SUP.	Envoyez votre fiche syndicale au SNEP Académique (sauf si vous êtes agrégé(e))
	MJS	Dét. UNSS FNSU. + divers Notés /100		Détach(e) Agriculture	Détachés Divers Notés 40+60	Détaché(e) Etranger	TOM	Envoyez votre fiche syndicale au SNEP National ainsi que si vous êtes agrégé(e) (titulaire ou stagiaire)

Votre affectation Précise

2002/2003	<input type="text"/>	2003/2004	<input type="text"/>
Code établissement : <input type="text"/>			

Votre catégorie (1)

Agrégé(e)	Agrégé stagiaire	Bi-admissible	Prof. EPS	A.E.	C.E.	M.A.
-----------	------------------	---------------	-----------	------	------	------

Vous êtes promouvable, si l'ancienneté dans votre échelon (de votre catégorie) atteint, entre le 01/09/2003 et le 31/08/2004, la durée précisée dans les tableaux d'avancement ci-dessous, depuis votre dernier passage d'échelon ou suite à un reclassement.

Votre notation au 31/08/2003

Note administrative / 40	<input type="text"/>
Note pédagogique / 60	<input type="text"/>
Total / 100	<input type="text"/>

Notation Attention !
Si vous êtes promouvable entre le 01/09/2003 et le 31/08/2004 ce sont les notes de l'année précédente (2002/2003) qui sont prises en compte et que vous devez donc nous indiquer.

Date de l'inspection Echelon lors de l'inspection :

Notation / 100 (AF, M.J.S, SUP, UNSS...)	<input type="text"/>
Notation / 20 (MA)	<input type="text"/>

Echelons	Grd choix 30%	Choix 50%	Ancienneté 20%
Agrégés, Prof. D'EPS, Maître de Conf., BI-adm.			
1er au 2ème	-	-	3 mois
2ème au 3ème	-	-	9 mois
3ème au 4ème	-	-	1 an
4ème au 5ème	2 ans	-	2 ans 6 mois
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans
10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
A.E., C.E. d'EPS			
1er au 2ème	-	-	1 an
2ème au 3ème	1 an	-	1 an 6 mois
3ème au 4ème	1 an	-	1 an 6 mois
4ème au 5ème	2 ans	-	2 ans 6 mois
5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8ème au 9ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans
9ème au 10ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
10ème au 11ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
M.A.			
1er au 2ème		2 ans 6 mois	3 ans
2ème au 3ème		2 ans 6 mois	3 ans
3ème au 4ème		2 ans 6 mois	3 ans
4ème au 5ème		3 ans	4 ans
5ème au 6ème		3 ans	4 ans
6ème au 7ème		3 ans	4 ans
7ème au 8ème		3 ans	4 ans

Échelon actuel	Date d'effet de votre dernière promotion ou reclassement			Reliquat éventuel d'ancienneté dans l'échelon au 01/09/2003		
	Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Précisez à quelle date vous êtes promouvable

- au grand choix :
- au petit choix :
- à l'ancienneté :

Jour	Mois	Année
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jour	Mois	Année
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jour	Mois	Année
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



F.S.U
76 rue des Rondeaux
75020 - PARIS

(1) Entourez la case qui vous concerne

Joindre : les copies de vos derniers arrêtés de promotion et de notation +2 timbres à 0,50€. (sans les coller)



CONGRÈS SNEP : APPELS A CANDIDATURES

Avec Unité et Action...

Transformer en rassemblant la profession dans l'action

Les attaques contre les retraites, la protection sociale, les services publics, la mise en concurrence des collègues, des établissements, ... sont significatifs d'une volonté de casser les solidarités et de développer l'individualisme. Ce sont des éléments fondamentaux et structurant de notre société, conquis par les luttes passées qui sont remis en cause par une politique ultra libérale.

Une responsabilité fondamentale confiée aux syndicats

Nous avons à construire des luttes de haut niveau, capables de durer, de rassembler largement dans nos rangs et au delà, avec le souci de ne se couper ni de la masse des personnels, ni de l'opinion. Face aux orientations gouvernementales, il nous faut analyser, élaborer des propositions alternatives, les soumettre au débat, les faire connaître.

C'est ce que nous avons tenté et en partie réussi l'an passé. Malheureusement, les inégalités dans la mobilisation, les difficultés d'un élargissement interprofessionnel, le fait que

nous n'ayons pas suffisamment convaincu collègues et opinion sur nos propositions alternatives et la fermeté dont a fait preuve le gouvernement (sur les retraites en particulier) ne nous ont pas permis d'obtenir les gains revendicatifs que nous espérons ; cela même si le pouvoir n'a pas réussi à aller aussi loin qu'il le souhaitait et si quelques reculs ont été engrangés (par ex. sur la décentralisation des personnels sociaux, de santé et d'orientation).

Le gouvernement, même « échaudé », entend poursuivre ses réformes. Il est aidé en cela par la détention des pouvoirs essentiels dans le pays, par les orientations ultra libérales européennes et mondiales, par le manque de crédibilité des alternatives politiques et le fait que les gouvernements précédents avaient sur de nombreux points, engagé des réformes allant dans le même sens.

Développer un syndicalisme de propositions et d'action

- pour une protection sociale solidaire et ambitieuse
- pour un service public d'éducation

développé et rénové capable de répondre au défi essentiel qu'est la réussite de tous les jeunes ;

- pour la défense et la promotion de l'EPS et du sport scolaire ;
- pour le développement d'un véritable service public du sport sous l'égide d'un ministère capable d'agir pour la démocratisation de l'accès aux APS et de mener une lutte concrète contre les trop nombreuses dérives du sport ;
- pour la défense et la promotion de nos métiers
- pour des rapports internationaux fondés sur la paix, la justice sociale et la liberté.

Rénover le syndicalisme

Nous voulons aider tous les personnels à être plus acteurs des évolutions de leur métier, les inviter à prendre en charge de façon plus dynamique l'activité syndicale, à mieux participer à l'élaboration de propositions transformatrices, aux actions, à l'élargissement du débat avec les parents, les élus, la population.

Le SNEP, avec la FSU est engagé

dans la réflexion sur les nécessaires rennovations du syndicalisme. Des processus de recomposition syndicale sont en marche. Le congrès FSU qui précède le nôtre doit permettre de mener le débat et de prendre des décisions sur ces questions.

La diversité, le pluralisme ne sont pas des freins, ils sont richesse si chacun a la volonté de débattre et travailler ensemble. Nous agissons pour le développement de l'activité syndicale unitaire dans notre secteur et au plan interprofessionnel, pour le progrès d'un syndicalisme européen ambitieux, pour des liaisons fortes avec l'ensemble du mouvement social, en particulier l'alter-mondialiste, dans les forums sociaux et actions communes.

Une liste où chacun peut participer.

Nous appelons tous ceux qui se reconnaissent dans les grandes orientations que nous venons de développer, à se porter candidats sur notre liste et à participer au débat pour l'élaboration du texte d'orientation qui sera présenté au vote des syndiqués.

Contactez Jean Lafontan, au SNEP National

Ecole émancipée : l'autre liste

Pourquoi des tendances ? Parce que les débats d'orientation sont légitimes et qu'il est préférable de les organiser plutôt que de créer autant de syndicats que d'orientations ! L'organisation en tendances du syndicalisme de l'EN a toujours favorisé l'adhésion massive des personnels. L'EE, créé en 1910 fut l'une des tendances fondatrices de ce syndicalisme. Aujourd'hui dans la FSU et ses syndicats, elle promeut un syndicalisme de transformation sociale, unitaire, pluraliste, anti-bureaucratique.

L'EE inscrit son action dans le refus de la hiérarchie sociale, dans le combat contre toutes les inégalités, les exclusions, les oppressions, la répression et l'autoritarisme. Elle défend un projet d'école fondé sur une exigence d'éga-

lité sociale dans le cadre d'un service public national et laïque unifié. Elle défend une conception de l'EPS opposé à la marchandisation de l'activité physique et au sport de compétition source d'aliénation et de dopage. L'Ecole Emancipée prend en compte les évolutions du capitalisme et l'effondrement du stalinisme, pour que le SNEP contribue à une alternative syndicale à l'offensive libérale. A cet effet, l'EE combat, à tous les niveaux, la mondialisation libérale et ses conséquences : L'aggravation des inégalités sociales et entre pays. Face à l'offensive libérale, accentuée par la droite, le syndicalisme est à la croisée des chemins. Soit il s'adapte comme plusieurs syndicats sur les retraites, soit il maintient des revendications qui se heurtent à cette volonté de

réduire les coûts sociaux : titularisation des précaires, augmentation des salaires, des retraites et des prestations sociales, développement des services publics. Et pour notre métier, soyons aussi offensif, pour l'unification des catégories, pour la réduction du temps de travail avec créations d'emplois (15H+3), pour des programmes qui ne restreignent pas l'EPS à un empiement illusoire de compétences. Pour obtenir satisfaction aujourd'hui, il faut des rapports de force qui remettent en cause les fondements des politiques libérales. Le mouvement du printemps dernier a montré les solidarités possibles, malgré ses limites. Rassemblé, le syndicalisme de lutte serait plus fort.

Pour cela, l'EE milite pour que le syndicat développe des outils de lutte

directs et démocratiques, telle la grève reconductible, les AG de gréviste, les coordinations mandatées par la base. Renforcer l'Ecole Emancipée dans le SNEP aujourd'hui, c'est à partir des besoins professionnels dépasser le corporatisme, élargir et approfondir l'unité nécessaire pour gagner, c'est exercer un droit démocratique interne, mettre en pratique le pluralisme (oser l'Autre Liste !), pour éviter l'éparpillement syndical et renforcer notre syndicat.

Pour prendre contact avec l'EE, et/ou se porter candidat sur la liste Ecole Emancipée pour le prochain congrès du SNEP écrire à :

Gérard GAGNIER

Chemin des Auches

26400 Beaufort sur Gervanne

ou mail : g.gagnier@wanadoo.fr

Ne pas affaiblir les moyens de lutte permanente !

Lorsqu'au printemps la plupart des grands médias rendaient compte des luttes engagées, de nombreux collègues constataient leur parti pris. Il était, à beaucoup d'entre nous, "impensable" que ceux qui se disent "libres" soient si partisans. Cela éclaire le jeu du pouvoir et des médias dans ce qu'il faut bien appeler la "bataille de l'opinion" pour faire passer les réformes et décrédibiliser les propositions syndicales alternatives. Dans ce contexte, on peut s'interroger sur les "clichés" véhiculés à propos des syndicats. La sélection des images et des phrases des leaders syndicaux, par exemple, a-t-elle servi ou desservi la mobilisation et la compréhension du rôle des syndicats ?

Cette dénaturation de la fonction du syndicat ne date pas, hélas, de ce printemps ! Et elle semble avoir déjà bien fait son ouvrage : des

milliers d'enseignants d'EPS se méfient, trouvent inutile, n'en voient pas l'usage, pensent y perdre leur "libre arbitre", et de toute façon, raccourci saisissant mais révélateur, "trouvent la cotisation trop chère". Cela interroge.

Lorsqu'en 1978, le SNEP syndiquait à plus de 50%, la profession a su mener une lutte de haut niveau durant plusieurs années contre le plan Soisson (qui était déjà une réforme de réduction des dépenses publiques en EPS).

Aujourd'hui nous atteignons seulement les 30% ! Cela reste un taux très élevé par rapport aux autres secteurs mais cette baisse progressive n'est pas sans retombées sur le poids du syndicat, sa capacité de mobilisation, ses moyens financiers pour faire face aux besoins de la profession, etc. Paradoxalement, le vote SNEP, massif, aux élections professionnelles montre

bien que celui-ci est globalement vécu comme l'outil utile à la profession, mais cela ne saurait suffire. Lorsque l'on sait que la syndicalisation dans le secteur privé avoisine les 6%, on peut mieux comprendre les difficultés de mobilisation rencontrées ce printemps.

Nous payons cher (public comme privé) cette faiblesse et le discours anti-syndical n'en est que renforcé. Affaiblir les moyens de lutte permanente des salariés est un objectif constant du patronat et de bon nombre de gouvernements!

Car, même si le SNEP n'est pas l'outil parfait et s'il faut l'améliorer, une profession mieux rassemblée, ce seraient un problème pour qui, pour quoi ? Pour les élèves ? notre discipline ? les enseignants ? l'école ? le service public ? les retraites ? la santé ?...

Les enseignants d'EPS auraient un outil plus fort les aidant à être soli-

naires, à ne pas se résigner, à revendiquer, à lutter et leurs propositions alternatives n'auraient pas le même poids. Nous aurions davantage les moyens de mener la bataille de l'opinion.

Revendications et décisions d'action seraient d'ailleurs mieux encore qu'actuellement le reflet des choix de la profession.

N'est-il pas temps de dépasser certaines représentations, de passer outre les divergences que les uns et les autres ont avec telle ou telle position syndicale et de rejoindre le SNEP, de mettre en commun nos énergies, nos propositions comme notre esprit critique ? Il n'y a rien à perdre !

Alain BRIGLIA

** Bon nombre oublie que la COTISATION REELLE n'est que de 50% de la somme versée, puisque 50% sont déductibles des impôts (et non du revenu imposable).*

Responsables syndicalisation

AIX	Alain PRUNEAU	SNEP FSU, 12 place du Général de Gaulle	13001 MARSEILLE
AMIENS 02	Sylvain CHOFFEE	20, rue du Général de Gaulle	02120 MALZY
AMIENS 60	Olivier QUINTANE	Appt 3 - 9, rue Duwes	60160 MONTAIRE
AMIENS 80	Jean Christophe AUPY	05 Rue de l'Abbé Danicourt	80260 NAOURS
BESANCON	Bernard FLENET	10 Avenue. du 8 Mai 1945,	25200 MONTBELIARD
BOR. 24	Serge AUZON CAPE	Appt 101 Bat A Espace Agora	24750 BOULAZAC
BOR 33	Marie Claire LACODANNE	SNEP FSU 138 Rue de Pessac	33000 BORDEAUX
BOR 40	Jean Noël LACASSAGNE	13 Boulevard du Collège	40100 DAX
BOR 47	Christel DE CARLO	23, rue Léonard de Vinci	47510 FOULAYRONNES
BOR 64	Jacky BOUSQUET	3 Rue du Bouscat	64000 PAU
CAEN	Christian BAES	03 Allée Robert Desnos	14550 BLAINVILLE SUR ORNE
CLERMONT	Joëlle CARPENTIER	06 Rue de la Palène	63200 MENESTROL
CORSE	Laetizia PATRONI	Kaliste 5, MONTE STELLO	20290 BORGIO
CRETEIL 77	Patrice HENRY	60 Rue Nobel	77500 CHELLES
CRETEIL 93	David IZIDORE	SNEP 93 Bourse du Travail 1place de la Libération	93000 BOBIGNY
CRETEIL 94	Soisik ANDRE	SNEP 94 Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives	94000 CRETEIL
DIJON	Annie MICHON	6 Clos de l'Eglise	21370 VELARS/OUCHÉ
ETRANGER	SNEP NATIONAL	76 rue des Rondeaux	75020 PARIS
GRENOBLE 07	Max DESSUS	Les Fontanes, Chemin des Cailles Terres	07100 BOULIEU-LES-ANNONAY
GRENOBLE 26	J.-Pierre TOURRATON	35, rue Mozart	26000 VALENCE
GRENOBLE 38	Yves BISSERIER	SNEP FSU, Bourse du Travail 32 avenue de l'Europe	38030 GRENOBLE CEDEX 2
GRENOBLE 73	Chantal CHAPPELLET	100, quai de la Rize	73000 CHAMBERY
GRENOBLE 74	Jean Paul MAILLOT	3 impasse des Barattes	74940 ANNECY LE VIEUX
GUADELOUPE	Eric RAMIER	Dubelloy	97111 MORNE A L'EAU
GUYANE	Francis SABATIER	68, rue des Acacias, Balata Ouest	97351 MATOURY
LILLE	Danielle PRZYBYLAK	SNEP FSU, 38 bd Van Gogh	59650 VILLENEUVE D ASCQ
LIMOGES	Didier VALLA	SNEP FSU, 239 rue A Dutreix	87000 LIMOGES
LYO 01	Catherine BREVET	92 Rue Bresse Cognac	01340 MONTREVEL EN BRESSE
LYO 42	Joël BRAYET	159 Rue Bergson	42000 SAINT ETIENNE
LYON 69	Jacky JOUFRET	6 Rue Diderot	69150 DECINES
MARTINIQUE	Bernard ZACHARIAS	Dostaly	97240 LE FRANCOIS
MAYOTTE	Steven FLOCHLAY	B.P. 39	97625 KANI KELI
MONTPELLIER	Yves CARDIN	18 Place Sénéchaussée Beaucaire	34080 MONTPELLIER
NANCY	Franck MAIRE	12 Rue François de Curel	57420 COIN SUR SEILLE
NANTES 44	Patrice RIVES	6, rue des Lilas	44140 LE BIGNON
NANTES 49, 53	Thierry DUBOURREAU	Chemin de Fer Aigu DAMPIERRE SUR LOIRE	49400 SAUMUR
NANTES 72	Emilien LEGEAIS	55, rue de la Blanchisserie	72000 LE MANS
NANTES 85	Crystal FERIGNAC	1, chemin de Ceinture	85340 ILE D'OLONNE
NICE	Martine RODOLPHE	SNEP FSU 264 Boulevard de la Madeleine	06200 NICE
NLE CALEDONIE	Jean Claude SOULISSE	Lotissement Cornouaille Robinson 61 bis rue de l'Alezan	98810 MONT DORE
ORLEANS	Annie ARTIGE	17 Impasse des sorbiers	37300 JOUE LES TOURS
PARIS	Philippe ANDRIEUX	SNEP FSU Paris, 76 rue des Rondeaux,	75020 PARIS
POITIERS	Mireille GOBBILLE	37 Rue des Chapelles	17550 DOLUS
POLYNESIE	Christian BARTHOULOT	Erima - Impasse Fara B. 89 BP 140788	98701 ARUE
REIMS	François PERIN	64 Rue du Fond de Santé	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
RENNES	Jacky COCHET	24 Rue de Kerdavid	56600 LANESTER
REUNION	Alexia BOUTONNE	App. 47 - rés. Parc de la Trinité, 26 av. Jean-Paul II	97490 Ste CLOTILDE
ROUEN	Sophie BOUTBAL	La Curerie	76190 MONT DE L'IF
STRASBOURG	Jean Claude ROBERT	26 Rue de Metzeral	67100 STRASBOURG
TOULOUSE	Jean-Luc SENAT	25, rue des Glycines	31500 TOULOUSE
VER 78	Jacques DURY	23 Rue de la Mare Jeanne SAINT GEMME	78810 FEUCHEROLLES
VER 91	Jean Marc CHEVENEMENT	19 Avenue des Sablons	91350 GRIGNY
VER 92 + 95	Christel GIROUD	SNEP FSU 92, 3 bis rue Waldeck Rochet	92000 NANTERRE

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « **SNEP...** » (Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie, voir page 17.

COTISATIONS SNEP 2003 - 2004

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	115 €	122 €	130 €	137 €	146 €	155 €	165 €	178 €	192 €
Prof H. CL.	145 €	163 €	175 €	186 €	201 €	215 €	227 €				
Bi-admissible	107 €	117 €	124 €	130 €	137 €	146 €	154 €	166 €	178 €	192 €	200 €
Agrégé	110 €	110 €	140 €	151 €	161 €	173 €	185 €	198 €	212 €	226 €	238 €
Agrégé Hors Classe	191 €	202 €	213 €	226 €	239 €	255 €	267 €	282 €			
AE - CE - PEGC		99 €	105 €	110 €	115 €	123 €	128 €	134 €	141 €	149 €	157 €
CE - PEGC Hors Classe			148 €	156 €	178 €	192 €					
CE - PEGC Classe except.		193 €	200 €	215 €	226 €						
M.A.	92 €	97 €	110 €	118 €	125 €	130 €	136 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 € ● **PLC2 Agrégé stagiaire** : 110 €
- **Stagiaire déjà enseignant** (titulaire ou MA) du second degré : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Contractuel - Congé formation** : 100 € ● **Vacataire - PLC1 - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels** : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	1 55 €	2 62 €	3 69 €	4 76 €	5 83 €	6 90 €	7 97 €	8 104 €	9 111 €	10 118 €

- **CPA et CFA** : 80% de la cotisation normale
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2003 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2003.

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1 2 3
 4 5 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....
- le 30.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2003-2004

NOM Sexe (*) F M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA CFA

Adhérent en 02/03 OUI NON (cocher la bonne case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- **Pour les stagiaires déjà enseignants** (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- **Pour les retraités**, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E. PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

POSITION ADMINISTRATIVE

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

Code postal Commune (Ville) Code établissement ou service Tél. établissement ou service

TZR oui non

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Téléphone

Portable 0 6

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique
- Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle
- COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(*) (cocher la bonne case)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :

50%
de la cotisation
déductible
des impôts